

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 80 - Cession d'une emprise de terrain située 343 route de l'Empereur.

Le Maire rappelle que la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain en cours de division cadastrée section BI n°170, d'une superficie d'environ 1 588 m², située 343 route de l'Empereur. Cette parcelle, appartenant au domaine privé de la Ville, contient un pavillon actuellement proposé à la vente sur une emprise de 645 m² et une emprise de 943 m² de terrain nu, lesquels n'étant affectés à aucun usage particulier.

Monsieur et Madame SALMON, propriétaires sur une parcelle voisine, se sont rapprochés de la Ville afin d'évoquer leur intérêt pour l'acquisition d'une emprise issue des terrains nus, aux fins d'étendre leur jardin existant.

A la suite de négociations, la Ville et les consorts SALMON se sont accordés sur la cession d'une emprise à extraire de 327 m² au prix de 98 100 €.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la vente de cette emprise située 343 route de

l'Empereur, à extraire de la parcelle cadastrée section BI n°170p, moyennant un prix de 98.100 euros, au profit de Monsieur et Madame SALMON.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu les échanges intervenus entre la Ville et Monsieur et Madame SALMON ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

DECIDE la cession d'une emprise de terrain d'une superficie de 327 m², libre de toute occupation ou location située 343 route de l'Empereur à Rueil-Malmaison, à extraire de la parcelle cadastrée section BI n°170, moyennant un prix de 98.100 euros, au profit de M. et Mme SALMON.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de vente ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette cession.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145079-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023